NOVEMBRE 2008

RC-POS

(08_POS_078)



RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un bilan de la politique cantonale en matière de prévention et de lutte contre les toxicomanies

La commission chargée de l'étude de ce postulat était composée des membres suivants : Edna Chevalley, Olivier Gfeller, Roger Saugy, Pierre Grandjean, Alain Monod, Pierre Guignard, André Chatelain, Maximilien Bernhard et Jean-Marie Surer, confirmé dans sa fonction de président-rapporteur.

Elle s'est réunie le 27 octobre 2008 à la salle 001 du Bâtiment administratif de la Pontaise, en présence du Dr Eric Masserey, médecin cantonal a.i., et de Mme Léonie Chinet, cheffe de projet au Service de la santé publique. Mme Deborah Ogay, secrétaire au Service de la santé publique, prenait les notes de séance ; qu'elle en soit chaleureusement remerciée. M. le conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard était excusé.

Ce postulat fait suite à la séance du groupe thématique "toxicomanie et dépendance" du Grand Conseil, étonné d'apprendre à cette occasion que plusieurs actions de prévention n'avaient pas été portées à la connaissance des personnes intéressées (comme par exemple le projet "DEPART" – dépistage, évaluation, parrainage d'adolescents –, inconnu des députés proches du milieu scolaire).

Bien que cet objet aurait peut-être plutôt dû être traité sous forme d'une interpellation, tant le département, par le voix du médecin cantonal a.i., que les députés présents, ont manifesté leur intérêt pour faire un bilan global et une analyse approfondie de la situation au niveau cantonal. C'est un document de synthèse, qui sera le bienvenu et au bon moment.

Il est bon de rappeler ici que ce postulat est essentiellement factuel et n'a pas de véritable enjeu politique.

Quelques remarques ressortent de la discussion en commission :

- Dans le futur rapport à ce postulat, il faudra veiller à la façon de communiquer les informations et la fiabilité de celles-ci. Le rapport ne doit pas être un pavé de 200 pages, mais un document visant l'essentiel, utile et accessible à tous ceux qui en ont besoin, notamment dans le milieu scolaire, et également aux communes.
- Outre les cinq points évoqués par le postulant, il serait aussi souhaitable que le rapport établisse une liste des actions de prévention menées par le canton et amène quelques éléments de comparaison intercantonale ou internationale (par exemple pays nordiques) ainsi qu'une évaluation des actions dans le domaine de la répression ("STRADA").
- Le médecin cantonal a.i. nous informe qu'en cas de renvoi de ce postulat au Conseil d'Etat, la réponse de ce dernier traitera simultanément le postulat Leuba relatif aux distributeurs de seringues et contiendra également des informations sur la réorganisation du Levant.

	(Signé) Jean-Marie Surer
Bière, le 12 novembre 2008.	Le rapporteur :
	1
C'est à l'unanimité que la commission vous recommande de transmettre ce postulat au Conseil d'Etat.	